



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX-EST
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du Conseil de Saint-Aimé-des-Lacs, tenue le 1^{er} mai 2019, le projet de règlement suivant a été adopté :

Règlement omnibus numéro 348 modifiant le règlement de zonage numéro 260 et le règlement de construction numéro 262 de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs.

EN CONSÉQUENCE, une assemblée publique se tiendra le 22 mai 2019 à 19h00, au centre récréatif Aimélaçois, 121, rue Principale, Saint-Aimé-des-Lacs, en conformité aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

L'objet de l'assemblée est d'informer et d'entendre les commentaires de la population.

Le règlement numéro 348 vise à :

- Ajuster à la baisse les superficies minimales des emplacements de camping (150 m² et 100m² au lieu de 300m² et 150m²);
- Modifier les normes liées à l'interdiction d'utiliser un bâtiment, kiosque, roulotte et véhicule routier à des fins temporaires de casse-croûte pour les permettre lors d'événements communautaires autorisés par le conseil;
- Ajouter au règlement de construction l'obligation d'installer un clapet de non-retour pour les bâtiments desservis par le service d'égout municipal;
- Ajouter au règlement de construction l'interdiction de brancher les gouttières sur le réseau d'égout municipal ou sur le réseau pluvial municipal;
- Ajouter au règlement de construction l'obligation de munir d'un réducteur de pression tout immeuble branché au réseau municipal d'aqueduc.

Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption; les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet seront entendues.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Saint-Aimé-des-Lacs, ce 2^{ème} jour du mois de mai deux mille dix-neuf.


Suzanne Gaudreault,

Directrice générale, secrétaire-trésorière